

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
Séance du 8 juillet 2013

---

Le 8 juillet 2013, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaient présents : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Christine LE DUIGOU, Daniel JAMET, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Gildas LE MASNE DE CHERMONT, Denis LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Eliane NAON, Catherine PRAT.

Etaient absents excusés : Alain PERRON, Sylvain ANQUETIL, Nathalie BOULBEN.

Secrétaire de séance : Catherine PRAT.

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

Les employés ont commencé les travaux à l'école pour la réfection des planchers. Plusieurs parents étaient présents samedi 6 juillet dernier pour vider les classes, et les cartons avaient été préparés avec des mamans. Le maçon interviendra dans deux semaines, et la pose du revêtement de sol aura lieu les 19 et 20 août.

Une information a été donnée lors du conseil communautaire de Roi Morvan Communauté concernant le Pact HD : une modification des plafonds d'aide ANAH pour les particuliers est intervenue depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013, pour les travaux d'assainissement non collectif et les travaux d'économie d'énergie (isolation, changement des huisseries...). Les personnes intéressées doivent contacter l'accueil du Pact HD pour toute information.

Etude préalable à la Chapelle de la Trinité : nous avons reçu l'arrêté attributif de subvention de la DRAC.

Des travaux d'élargissement sont prévus sur le chemin de Quilliou à Kérizac, avec un talus qui va être reculé.

Centre de secours : les travaux avancent. Il y a un peu de retard au niveau du bardage. Une petite économie est pour l'instant à signaler par rapport aux prévisions.

Aménagement de la place de l'église : Monsieur GARRETA, architecte des bâtiments de France, est venu voir sur place et propose, avec Léo Goas, des modifications par rapport aux plans initiaux. Le nouvel aménagement sera proposé à Monsieur BOLLET pour ré estimer le montant des travaux.

### **CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Compte tenu de la demande de mise en disponibilité de droit pour suivi de conjoint de Madame DUPUIS Sophie, rédacteur territorial, assurant les fonctions de secrétaire générale de mairie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et pour une durée inférieure ou égale à 6 mois, il convient de créer un emploi pour pourvoir à son remplacement.

Madame le Maire propose donc de créer un poste d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 19 août 2013, et de rectifier le tableau des effectifs à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- créer un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 19 août 2013,
- modifier en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

<b>Filière</b>	<b>Grades ou emploi</b>	<b>Nombre d'emplois</b>
Administrative	Attaché territorial	1 TC
	Rédacteur territorial	1 TC
	Adjoint administratif de 1 <sup>e</sup> classe	1 TC
	Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	1 TC
Technique	Agent de maîtrise	2 TC
	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	2 TC et 1 TNC

Médico-sociale	ATSEM principal de 2 <sup>e</sup> classe	1 TC
----------------	--	------

Les crédits sont prévus au budget en cours.

### **PROPOSITION DE CONVENTIONS AVEC LE SDEM POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX PLACE DE L'EGLISE**

Madame le Maire rappelle que la Commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan pour les travaux d'effacement des réseaux électrique, d'éclairage public et des réseaux Télécom.

Dans ce cadre, un engagement de contribution et des conventions de financement, de réalisation et de partenariat, ont été fournis par le SDEM.

Le montant des estimations, pour la part qui revient à la commune, s'élève à :

Contribution effacement du réseau électrique : 15 890,00 € (pas de TVA)

Rénovation éclairage public : 22 616,40 € TTC

Convention FT / propriété réseaux Télécom : 2 033,20 € TTC

Afin de commander les travaux, il est nécessaire de signer ces conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'engagement de contribution et les conventions relatives à l'effacement des réseaux place de l'église, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### **ACQUISITION DE PROGICIELS POUR LA MAIRIE ET MAINTENANCE**

Madame le Maire précise qu'en vue de l'obligation de dématérialisation des données comptables au 1<sup>er</sup> février 2014 pour les collectivités qui font du prélèvement, il est nécessaire de changer les progiciels de la mairie, ces derniers étant trop anciens.

Plusieurs prestataires ont été contactés, et au vu des offres fournies, c'est la société Start Informatique qui a fait la meilleur proposition, tant au niveau du coût d'acquisition des logiciels que du prix annuel de maintenance de ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Start Informatique pour la mise en place des progiciels de la mairie et de leur maintenance annuelle.

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'inauguration du panneau descriptif de l'allée couverte de Kéroual d'en Haut aura lieu le 14 juillet à 11h. L'itinéraire de randonnée qui passe par l'allée couverte est inscrit au PDIPR.

Projet « Un chemin, une école » : le projet a été retenu par les trophées de la vie locale au niveau départemental et a obtenu 1 200 € du Crédit Agricole du Morbihan. 250 € avait déjà été obtenu au niveau local par l'agence du Faouët.

L'office de tourisme précise que le 12 juillet à 15h aura lieu une visite commentée de la commune du Croisty. Départ de la place de l'église.

Madame Le Duigou demande si l'acquisition d'un 2<sup>e</sup> réfrigérateur peut être faite dans le courant de l'année. Il est répondu que ceci dépendra des dépenses à réaliser pour acheter du nouveau matériel aux services techniques suite au vol avec effraction du mois de juin.

Il serait souhaitable, tant qu'à racheter une débroussailleuse à main, de prendre une débroussailleuse avec sac à dos. Coût estimé : entre 800 et 1 000 €. A voir selon devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.